

# Audience auprès d'Eric Tournier, conseiller technique au cabinet du ministre

---

Rappel : au sein du cabinet, Eric Tournier est chargé du premier degré et des relations avec les DASEN.

Cette audience est pour nous l'occasion d'évoquer diverses sources de mécontentement des inspecteurs, soit en s'appuyant sur des situations particulières particulièrement représentatives, soit en insistant sur des difficultés générales que rencontre la quasi-totalité des inspecteurs. Eu égard au champ de responsabilité d'Eric Tournier, nous privilégions les problèmes caractéristiques du 1<sup>er</sup> degré, mais n'hésitons pas à ouvrir vers le second chaque fois que c'est possible.

## Remerciements

Dans le cadre des interventions que nous avons mises en place pour protester contre la mobilisation des inspecteurs de Créteil pendant les vacances de printemps pour faire passer les épreuves orales du CRPE 2013-2, notre interlocuteur a bien pris la mesure de la colère qui se développait et a su la faire entendre. Les échanges ont été réguliers jusqu'à la résolution complète du conflit, caractérisée par la suppression totale de toute épreuve pendant cette période de congés scolaires.

## Situations particulières illustrant des difficultés susceptibles de se développer

### Menaces de suspension du versement de l'indemnité dite des 110 journées pour les inspecteurs nommés hors circonscription

Cette situation s'était révélée en début d'année avec des difficultés faites à un collègue adjoint au DASEN. Nous étions intervenus et avons obtenu le rétablissement de ses droits. Le problème a surgi à nouveau pour plusieurs collègues conseillers ASH des recteurs. Nous avons protesté avec fermeté et avons obtenu l'assurance que cette situation ferait l'objet d'une explication du MEN en direction des responsables financiers de Bercy qui semblent être à l'origine de ce conflit. Une étude des textes réglementaires est en cours au niveau de la DGRH. Notre interlocuteur nous a assuré de son soutien en cette affaire.

## Principe du rapprochement de conjoint

Nous rappelons qu'il est d'usage que les conjoints des inspecteurs bénéficient de facilités pour accompagner un inspecteur stagiaire dans le département dans lequel ce dernier est affecté. Cette mesure de bienveillance est un élément essentiel pour faciliter la mobilité des inspecteurs. Nous présentons deux situations prototypiques montrant le caractère injuste qui résulte d'une application « nuancée » de ce qui devrait être à notre sens un principe général.

Dans les deux cas, notre interlocuteur s'engage à intervenir ; nous en sommes satisfaits, mais insistons surtout sur la nécessité de généraliser une démarche de cette nature.

## Transformation de postes d'inspecteurs

Si nous pouvons comprendre qu'il est parfois souhaitable de prévoir des redéploiements, nous insistons sur le fait que ceux-ci ne doivent pas pénaliser des inspecteurs ayant accepté de prendre en charge des missions remises en cause quelques années plus tard. Nous illustrons là encore nos propos à l'aide de situations et insistons pour qu'un traitement plus responsable et plus respectueux des personnels soit adopté. Nous insistons sur le fait que ces regrettables dérapages peuvent concerner aussi bien le premier que le second degré.

## « Brutalité » des relations

Derrière ce concept de « brutalité », nous mettons en évidence des tensions qui existent trop souvent avec la hiérarchie locale et même, parfois, avec des responsables de service qui affichent un inacceptable mépris à l'égard des inspecteurs. Nous rappelons que le principe du respect mutuel doit prévaloir dans toutes les relations au sein du système éducatif et insistons sur le fait que nous serons très « réactifs » face à des dérives qui blessent nos collègues. Comme pour les difficultés précédentes, nous illustrons nos propos de plusieurs cas que nous suivons, pour certains, depuis plusieurs mois.

Dans certains cas, le mépris est explicite, dans d'autres il reste implicite, mais ceci ne le rend pas plus acceptable pour autant ! Nous demandons à notre interlocuteur de soutenir nos démarches, ce qu'il accepte.

## Difficultés générales

Nous abordons ensuite plusieurs problèmes récurrents qui perturbent les conditions de travail des inspecteurs et les déstabilisent.

## Une baisse drastique des moyens, totalement incompatible avec les ambitions affichées

De l'insuffisance notoire des frais de déplacement au refus de certains départements de doter les inspecteurs de téléphones portables professionnels, du retard dans le remplacement d'ordinateurs portables devenus obsolètes ou défectueux aux difficultés de fonctionnement de circonscriptions dans lesquelles la secrétaire absente n'est pas, ou

mal, remplacée, nous balayons un certain nombre de situations qui montrent bien que dans des conditions incohérentes le travail d'un inspecteur ne peut être de la qualité attendue.

Notre interlocuteur se déclare conscient et sensible à ces difficultés ; il nous suggère de mener une enquête plus précise sur certains points et s'engage à intervenir auprès des DASEN dès que des éléments objectifs lui seront communiqués. Nous nous déclarons prêts à mettre en place ce travail, mais soulignons parallèlement que la plupart des problèmes liés à une insuffisance de moyens humains ou matériels sont connus, assez généraux et, curieusement, totalement négligés !

Nous soulignons auprès de M. Tournier notre souhait de voir cette question reprise à brève échéance. Il en accepte le principe.

### **Difficultés liées à une charge de travail qui s'amplifie constamment, sans gagner en cohérence...**

Nous insistons sur le fait que les inspecteurs sont « épuisés ». S'ils acceptent d'être fortement mobilisés pour accompagner des réformes ambitieuses s'inscrivant dans la dynamique de la refondation de l'École, ils supportent de plus en plus mal des contraintes parfois absurdes et contreproductives. Ils soulignent aussi la perception d'un manque de confiance de leur institution, ce qui les place en situation souvent difficile. Ce ressenti très général semble être encore insuffisamment perçu au niveau du ministère. Nous ne pouvons que nous interroger : devons-nous engager des actions hostiles pour montrer le caractère inacceptable de ce que nous subissons au quotidien ? Nos interlocuteurs ne doivent pas se faire d'illusions : si le syndicat soutient la pertinence et la nécessité des réformes engagées, il n'hésitera pas un instant à prévoir des actions remettant en cause l'engagement des inspecteurs si leur travail n'est pas reconnu et valorisé...

Nous admettons volontiers que l'ouverture des groupes de travail sur les personnels d'encadrement ne constitue pas une période favorable pour entreprendre ce type d'action, cependant nous ne saurions tergiverser si les mesures envisagées n'étaient pas à la hauteur des attentes des syndiqués.

Nous rejetons aussi toute forme de travail surchargeant inutilement nos agendas. Ceci est tout particulièrement évident pour nos collègues en formation. À cet égard, nous rappelons notre attente d'une réflexion plus poussée sur les contenus et les modalités de la formation initiale et continue des inspecteurs. Nous avons développé ce point lors d'une audience spécifique avec la DGRH ; nous avons eu la sensation d'être entendus à cette occasion, cependant nous sommes obligés de constater qu'à ce jour le seul effet direct obtenu est la tenue d'une réunion syndicale à l'ESEN... ce qui ne fait pas le compte !

### **Un sentiment d'iniquité qui devient de plus en plus prégnant**

De nombreux inspecteurs témoignent de leur frustration et nous sommes en mesure de donner plusieurs exemples montrant une dysmétrie de traitement avec d'autres corps d'encadrement.

Nous soulignons, par exemple, que nous avons demandé de manière réitérée à ce que les inspecteurs travaillant dans les secteurs relevant de l'éducation prioritaire bénéficient de la même prime que celle des chefs d'établissement. Le ministre, comme ses conseillers, a jugé que notre demande était légitime... mais cette complaisance n'a pas dépassé le stade des belles paroles ! Nous ne pouvons nous en contenter.

Notre interlocuteur nous rappelle que rien ne pouvait être engagé tant que les consultations sur l'éducation prioritaire n'avaient pas été menées. Il nous laisse entendre qu'une évolution en ce domaine pourrait être envisagée très rapidement. Nous resterons mobilisés jusqu'à ce que cette perspective se concrétise.

Nous rappelons aussi notre exigence de voir les inspecteurs de l'éducation nationale en mesure d'accéder à des emplois fonctionnels sans avoir besoin de changer de corps. Notre interlocuteur nous fait remarquer qu'au cours des derniers mois plusieurs cas ont montré que cette attente était comprise. Nous soutenons pour notre part qu'il faut intensifier le rythme de ces évolutions.

Nous regrettons ensuite qu'au moment où le ministre insiste simultanément sur l'ambition numérique et sur la priorité à accorder au premier degré, si peu d'académies se sont engagées dans le recrutement de délégués académiques au numérique chargés du premier degré. La généralisation des DAN adjoints pour le premier degré reste selon nous une étape insuffisante et nous demanderons qu'elle soit dépassée.

### **L'ouverture des groupes de travail pour les personnels d'encadrement, une urgence !**

Nous nous réjouissons de la prochaine tenue de ces groupes de travail (ouverture le 15 janvier), mais insistons surtout sur la nécessité de travailler dans une dynamique associant inspecteurs de l'éducation nationale, inspecteurs d'académie – inspecteurs pédagogiques régionaux et chefs d'établissement. Nous rappelons surtout que les inspecteurs n'accepteront pas de n'être payés que de mots. Il y a trop longtemps qu'ils attendent la légitime reconnaissance de leurs compétences et de leur investissement professionnel pour supporter que celle-ci soit encore différée.

Là encore, nous ne pouvons que constater le sentiment d'injustice accru par le fait que certains corps d'encadrement ou d'enseignement ont été récemment récompensés financièrement, tandis que les inspecteurs ne voient rien venir...

### **Pour finir sur une note positive...**

Nous affichons notre satisfaction d'avoir enfin obtenu ce que nous réclamions depuis plusieurs années : le calcul des promotions à la hors classe incluant la base complète des promouvables. Cette mesure, que nous avons détaillée dans le compte-rendu de la CAPN, a permis à près de 60 collègues de bénéficier de cette promotion un an plus tôt que ce qu'ils espéraient.

Cette mesure a été appréciée ; il faut continuer sur cette dynamique pour redonner le moral aux inspecteurs !